

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRULON  
DU 15 FEVRIER 2022**

L'an deux mil-vingt-deux, Le quinze février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Brûlon, légalement convoqués, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire.

Date de convocation : le 07 Février 2022

Date d'affichage : le 07 Février 2022

Secrétaire de Séance : Cécile CHAUVEAU

En exercice	19
présents	15
Quorum	8
Représentés	4
Votants	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Daniel COUDREUSE	X		
Emmanuel DUHAMEL	x		
Gisèle BERNIER	X		
Cécile LEMORO	X		
Patrick DODIER	X		
Marie-Hélène ANGONNET	x		
Cédric ARLOT	X		
Cécile CHAUVEAU	X		
Benjamin GENOT		X	Emmanuel DUHAMEL
Philippe GUIHAL		X	Gisèle BERNIER
Mélanie HAUBOIS		X	Aude JOLY LEMOINE
Pierre JARDIN	X		
Nicolas JEFFROY	X		
Aude JOLY LEMOINE	X		
Romain LECOMTE	X		
Patrick LEROY		X	Patrick DODIER
Anne-Sophie MORIN	X		
Ghislaine RAUBER	X		
Tarja VARTIAINEN	X		

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire ouvre la séance, après lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Présentation de M. CARLOS, futur commerçant au 7 place Gautier Chevreuil
- 2- Informations LBN COMMUNAUTÉ
- 3 – Présentation des comptes administratifs
- 4- Point sur les travaux
  - Début des travaux 7 place Gautier Chevreuil
  - Hôtel
  - Assistance à maîtrise d’ouvrage pour la réhabilitation du Prieuré
  - Avenants - lotissement des Deux Chênes
- 5 - Subventions
  - Appel de cotisation 2022 – Association Petites Cités de Caractère
    - Conciliateur de Justice (années 2021-2022)
  - Acompte de subvention école privée - Ecole Notre Dame
- 6 - Ecole
  - achat de capteurs de CO2 et demande de subvention
- 7 - Questions orales

**1- Présentation du futur commerçant du 7 place Gautier Chevreuil**

Suite à la demande du conseil municipal lors d’une dernière séance, le futur repreneur du Commerce du 7 place Gautier Chevreuil présente à l’assemblée sa future activité commerciale « de bar à vin » Chaque conseiller a pu l’interroger sur le concept du futur commerce

Monsieur Le Maire propose un montant du loyer du commerce pour la première année de 500 € H.T./mois .

Un logement lui sera réservé en plus du loyer commercial

**2 – Informations de la Communauté LBN COMMUNAUTÉ**

**Environnement : rappel sur les principaux objectifs du service public assainissement non collectif.**

Une entente entre les Communautés de Communes des 4CPS ET LBN Communauté

Le service organise des contrôles :

- contrôle périodique de bon fonctionnement
- contrôle de conception
- contrôle de bonne exécution
- contrôle lors d’une vente

Le budget du SPANC est un service industriel et commercial, il doit être équilibré en recettes et en dépenses, et doit être financé par les redevances des usagers

Il apparaît un déficit cumulé de 58 925.28 € au 31/12/2021

Il y a lieu d’équilibrer le budget 2022, de rembourser et étaler la dette de 59 000 € sur 4 ans et harmoniser les tarifs sur les deux territoires

02/2022

Nouveaux tarifs

Contrôle de conception : 160 €

Contrôle de bonne exécution : 160 €

Contrôle de bonne exécution complémentaire ou contre visite : 98 €

Contrôle périodique de bon fonctionnement : 118.00 €

Diagnostic lors de cessions immobilières : 208.00 €

Contrôle de dépollution lors d'un raccordement au réseau public : 103.00 €

### **Hébergement temporaire chez l'habitant**

Initiative portée par le Flore Habitat, hébergement temporaire chez l'habitant pour les jeunes de 15 à 30 ans .

Ce dispositif régional permet aux jeunes de se loger chez l'habitant à proximité de l'entreprise ou du centre de formation sur une courte durée, en alternance.

HTH assure la mise en relation entre les propriétaires ayant une chambre inoccupée ou meublée à disposition.

15 € la nuit

### **Commission mobilité et développement durable**

Création d'une commission mobilité et développement durable

L'enseigne LIDL va agrandir son magasin

### **3 – Présentation des comptes administratifs**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'ensemble des dépenses et les recettes de fonctionnement du budget général :

- Réalisé sur l'exercice 2021
- les prévisions de l'exercice 2022

### **4- Point sur les travaux**

#### **-Début des travaux 7 place Gautier Chevreuil**

Les travaux sont commencés début de cette semaine, les réunions avec l'architecte sont prévus le jeudi à 14 h

#### **- Hôtel**

Monsieur DUHAMEL informe que le dossier d'accessibilité et ERP doit bientôt être déposé avant le commencement des travaux afin de maîtriser au mieux les travaux de conformité.

La rédaction du bail est en cours de réalisation, il doit être approfondi en ce qui concerne les travaux restant à la charge du preneur.

#### **- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du Prieuré**

Les offres sont en cours d'analyse, cette question sera étudiée au prochain conseil municipal.

#### **- Avenants - lotissement des Deux Chênes**

02/2022

### **Devis éclairage public – DELI-22-2-01**

Vu la délibération du 22/06/2021 – DELI-21-6-07 autorisant la signature d'un devis d'installation d'un éclairage public au lotissement des Deux Chênes pour un montant de 22 910.00 € H.T. soit 27 492.00 € TTC pour 12 candélabres par l'entreprise SPIE

Après étude, il faut installer 13 candélabres et supprimer la fourniture d'une armoire de commande

Le nouveau devis proposé par l'entreprise SPIE est de 23 300.00 € H.T. soit 27 960.00 € TTC.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, de signer le nouveau devis avec l'entreprise SPIE pour un montant H.T. de 23 300.00 € soit 27 960.00 € TTC.

### **AVENANT n° 1- Société CHAPRON SAS – TRAVAUX DE FINITION POUR LE LOTISSEMENT « Les Deux Chênes » -DELI-22-2-02**

Le montant initial du marché est de 94 220.30 € H.T. soit de 113 064.36 € TTC

Des travaux supplémentaires ont été demandés pour terminer la voirie

Le montant de l'avenant est de 7 104.00 € soit 8 524.80 € TTC

Le nouveau montant du marché est de 101 324.30 € H.T. soit 121 589.16 € TTC

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant N°1 pour un montant final du marché de 101 324.30 € H.T. soit 121 589.16 € TTC.

### **Devis pour travaux supplémentaires – lotissement des Deux Chênes – DELI-22-1-02A**

Une demande de travaux supplémentaires a été demandée par les élus lotissement des Deux Chênes.

Un devis de l'entreprise CHAPRON est présentée au conseil municipal pour un montant de 8 166.00 € H.T. soit 9 799.20 € TTC

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire a signé le devis à l'entreprise CHAPRON pour un montant de 8 166.00 € soit 9 799.20 € TTC

### **Avenant N° 1 – mission assistance à maîtrise d'ouvrage – Lotissement des Deux Chênes – DELI-22-1-02B**

Montant de l'avenant H.T : 3 800.00 €

Montant TTC de l'avenant : 4 560.00 €

Nouveau montant du marché

Montant H.T. : 13 895.00 €

Montant TTC : 16 674.00 €

Après avoir délibéré,

02/2022

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 3800.00 € H.T. soit 4 560.00 € TT

#### **Stockage de poubelles dans une propriété privée dans le centre bourg**

Monsieur DODIER a rencontré le conciliateur de justice pour une situation de stockage de poubelles à l'intérieur d'une propriété privée habitée.

Le conciliateur de Justice a été interpellé par les voisins qui se plaignent des odeurs et de la prolifération des nuisibles.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le propriétaire, les locataires et le conciliateur de Justice.

Aucun accord n'a abouti.

Le conciliateur de justice ne trouve pas de solution, il demande à la collectivité de trouver un accord entre les parties voir d'ester en justice.

Travaux de nettoyage d'une canalisation d'eaux pluviales chemin de la Touche / route de Sablé.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise LEVRARD pour un montant au ml de

Le Conseil Municipal autorise la réalisation des travaux et autorise le Maire à signer l'acte à venir.

### **5 - Subventions**

#### **- Appel de cotisation 2022 – Association Petites Cités de Caractère – DELI-22-2-03**

Monsieur Le Maire propose de verser pour l'année 2022 à l'association Petites Cités de Caractère la cotisation de 4 492.00 € (composer d'une part fixe de 400 € sur la base de 2.64 €/habitant).

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la cotisation 2022 de 4 492.00 €

#### **- Conciliateur de Justice (années 2021-2022)- DELI-22-2-04**

Le conciliateur de Justice intervient à France SERVICES 1 fois par mois.

Ce service est d'une grande utilité pour résoudre les conflits en administrés.

Monsieur Le Maire propose de verser la somme de 240 € à l'association des conciliateurs de justice.

Cette somme correspond à 120 € par an (2021-2022).

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 240.00 €.

#### **- Acompte de subvention école privée - Ecole Notre Dame-DELI-22-2-05**

Avant le calcul de la subvention pour le fonctionnement de l'école Notre Dame.

Monsieur Le Maire propose de verser un acompte de 4038.00 € correspondant 1/3 de la subvention versée l'année précédente

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de verser à l'association des parents élèves de l'école Notre Dame le montant de 4038.00 € comme 1<sup>er</sup> acompte.

### **6 - Ecole**

**- achat de capteurs de CO2 et demande de subvention- DELI-22-2-06**

Une directive de l'Education National recommande l'utilisation de capteurs de CO2 pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local.

L'Etat subventionne à la hauteur de 50 € par capteur.

Madame BERNIER propose l'achat de 3 capteurs à 234 € TTC l'unité et de demande la dite subvention

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 4 ABSTENTIONS -15 POUR, autorise Madame BERNIER

- l'achat des capteurs
- et faire la demande de subvention auprès de l'Etat

**7- Questions orales**

**- Proposition l'été au Ciné – DELI-22-2-07**

L'été au Ciné est un partenariat entre les cinémas et les mairies, pour proposer une place de cinéma à 2 € aux enfants, jeunes du 1<sup>er</sup> juin au 31 août.

Pour adhérer au projet, une convention sera établie pour signifier les modalités

- Visé un public (scolaires, jeunes de – 18 ans)
- la ville choisie et le nombre de place à financer
- le cinéma propose un tarif à 4 €
- la ville s'engage à en payer au 50%, le reste étant à la charge du bénéficiaire de l'offre

Monsieur le Maire propose l'achat de 100 places

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à acheter 100 places et à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

**Présentation d'un projet d'un parc solaire photovoltaïque sur la commune de Brûlon**

Le projet est présenté à l'assemblée qui s'exprime librement

- En fin de vie du parc, la commune, doit-elle participer à la dépollution des panneaux ?
- Quelles surfaces de terrains
- Suppression d'une zone élevage et de production locale
- Avenir agricole et viabilité du système
- Avis neutre plus d'information
- Quelle autorisation ? Quel encadrement ?
- Comment est redistribuée l'énergie (cheminement)

**Projet de construction de logements rue Charles Bateau**

Sarthe-Habitat présente le résultat de l'étude de capacité et d'aménagement du secteur de la boulangerie

L'aménagement foncier est présenté au conseil, 7 logements pourront être construits après démolition de l'immeuble existant 2 logements T2 - 4 logements T3 – 1 logement T4

**Droit préemption-DELI-22-2-08**

02/2022

Monsieur Le Maire informe du renoncement des droits préemption suivants :

- Immeuble cadastré AB-224-225- et YA 72 situé 2 chemin des Ronceray
- Immeuble cadastré AC 253-255-256-551 situé 30 rue Charles Bateau
- Immeuble cadastré AC 438-440 situé place Albert Liébault
- Immeuble cadastré YB 360 situé zone d'activité des Gas

**Mise à disposition ou location d'un bureau pour la société ARTUS INTERIM dont les missions le recrutement d'intérimaire en vue d'entretiens individuels- [DELI-22-2-09](#)**

Monsieur Le Maire propose la location d'un bureau pour une ½ à 1 journée par mois pour un montant de 50 € la journée

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer un bureau, le coût de la location est de 50 € par jour.

**INTRAMUROS – [DELI-22-2-10](#)**

Renouvellement de l'adhésion à INTRAMUROS pour 90 € par trimestre.

**Demande de stationnement minute devant l'automate Pizza**

Le gérant de l'entreprise de l'automate pizza demande un stationnement minute.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal : 2 voix CONTRE -1 ABSTENTION - 16 voix POUR, décide de la matérialisation d'un stationnement minutes devant l'automate pizza.

Un arrêté devra établir la réglementation.

**Abandonnement LMTV – [DELI-22-2-11](#)**

Le Conseil Municipal décide, par 3 ABSTENTIONS – 16 voix POUR, l'abonnement LMTV, cotisation collectivité, pour une durée d'une année pour un montant de 600 €

**Demande d'aide financière en faveur d'une étudiante en danse –[DELI-22-2-12](#)**

Madame GALESSO a déposé une demande d'aide pour des frais de scolarité pour intégrer une école de danse en Belgique.

Avant de répondre,

La Commission Enfance Jeunesse s'est réunie afin proposer à l'assemblée un règlement encadrant ce type de demande (sportifs de haut niveau, étudiant, formation).

La commission propose « UN COUP DE POUCE » exceptionnel, verser une seule fois avec un montant encadré. Elle ne souhaite pas participer au frais de scolarité.

Le dimanche 8 mai 2022 sera organisé « Dimanche de Caractère » dont le sujet sera Brûlon libéré en collaboration avec l'association « Petites Cités de Caractère ».

**TARIFS DE LA PECHE 2022 ([DELI-22-2-13](#))**

Le Conseil Municipal confirme les tarifs des cartes de pêche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

02/2022

- Carte à l'année : 35€
- Carte à la semaine : 15 €
- Carte à la journée : 7 € (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans pour une seule ligne, accompagnés d'un adulte)
- Carte exceptionnelle : 8 €

## TABLES DES DELIBERATIONS

Classification	objet	numéro
Marchés publics	<b>Lotissement des Deux Chênes</b> Devis éclairage public Avenant N° 1 – Société Chapron SAS Devis complémentaire Avenant N°1 – Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage	DELI-22-2-01 DELI-22-2-02 DELI-22-2-02A DELI-22-2-02B
Finances locales	Cotisations Petites Cités de Caractère	DELI-22-2-03
Finances locales	Subvention association des conciliateurs de justice	DELI-22-2-04
Finances locales	Acompte de subvention école privée	DELI-22-2-05
Marchés publics	Achat de capteurs de CO2 + demande de subvention	DELI-22-2-06
Culture	Proposition l'été au cinéma	DELI-22-2-07
Domaine et Patrimoine	Droits de préemption	DELI-22-2-08
Domaine et Patrimoine	Location de salle	DELI-22-2-09
Autres domaines de compétences	Renouvellement de l'adhésion à INTRAMUROS	DELI-22-2-10
Autres domaines de compétences	Abonnement LMTV	DELI-22-2-11
Autres domaines de compétences	Aide financière à une élève	DELI-22-2-12
Environnement	Tarifs pêche	DELI-22-2-13

Daniel COUDREUSE	
Emmanuel DUHAMEL	
Gisèle BERNIER	
Cécile LEMORO	
Patrick DODIER	
Ghislaine RAUBER	
Cédric ARLOT	
Benjamin GENOT	
Philippe GUIHAL	
Cécile CHAUVEAU	
Mélanie HAUBOIS	
Marie-Hélène ANGONNET	
Aude JOLY LEMOINE	
Patrick LEROY	
Nicolas JEFFROY	
Pierre JARDIN	

02/2022

Anne-Sophie MORIN	
Tarja VARTIAINEN	
Romain LECOMTE	











02/2022



